



**ARRETE MUNICIPAL  
portant fermeture du parcours  
Ludisme et Equilibre vital  
le jeudi 29 novembre 2018**

Le Maire de la Commune de Geudertheim

**VU** les articles L.2542-2, L.2542-3, L.2542-4 et L.2542-8 du Code Général des collectivités territoriales.

**CONSIDERANT** qu'il incombe au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police, de veiller à la sécurité des campagnes et au respect de l'intérêt public.

**CONSIDERANT** que la société de Chasse Glaswinkel effectue une battue aux sangliers sur les parcelles cadastrées section 36 lieu-dit "Sandgrube" de la forêt communale de Geudertheim traversées par le parcours Ludisme et Equilibre Vital.

**CONSIDERANT** que pour assurer la sécurité des personnes il convient d'interdire à l'usage du public le parcours Ludisme et Equilibre Vital le jeudi 29 novembre 2018

**ARRETE**

- Article 1<sup>er</sup> :** L'usage du parcours Ludisme et Equilibre Vital est interdit au public le jeudi 29 novembre 2018 à partir de 8 heures jusqu'à 14 heures.
- Article 2 :** Tout contrevenant aux dispositions de l'article 1 s'exposera à être verbalisé et est informé que l'usage du parcours Ludisme et Equilibre Vital en contravention aux tenues de l'article 1 se fait à ses risques et périls.
- Article 3 :** Monsieur le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Brumath est chargé de l'exécution du présent arrêté dont l'affichage et la diffusion seront assurés par Madame le Directeur Général des Services de la Commune de Geudertheim dans les conditions habituelles.

Geudertheim, le 24 septembre 2018



Pierre GROSS, Maire